

Je voudrais signaler que j'ai eu la chance d'assister au lancement d'Isis A à la base de Vandenburg il y a une semaine. Je peux assurer à la Chambre—je suis certain que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) en conviendra—qu'il était très émouvant d'assister au lancement d'Isis A sachant qu'il avait été construit et conçu par des scientifiques et des techniciens canadiens. Le lancement a été effectué par les États-Unis et je crois qu'il doit en être ainsi à cause du coût exorbitant des installations de lancement. Je crois que, dans le domaine de la collaboration internationale, il faut tenir compte de cet aspect de la question.

Je suis certain que tous les députés reconnaissent que nous avons les gens de talent, les savants et les physiciens capables de construire et de mettre au point des satellites de communication, si bien que nous ne voudrions pas que la direction nous en soit enlevée. Je ne doute pas que le but général de la Société sera d'inspirer dans tout le pays la collaboration qui est nécessaire pour s'occuper de ce dont nous sommes tellement fiers.

Quand il a présenté le bill, le 3 février, le ministre des Postes (M. Kierans) a dit que l'objectif du bill est d'établir, maintenir et assurer au Canada et ailleurs des services de télécommunications transmarines, à l'usage du public.

● (3.40 p.m.)

A mon avis, nulle province de notre nation ne devrait avoir le droit de mettre sur orbite un satellite dont elle aurait le contrôle exclusif. Cela reviendrait à permettre à une province d'exercer le contrôle exclusif sur le réseau national de communications. Ce sujet sera débattu plus tard lors de l'élaboration des règlements régissant le nouveau ministère des Communications. On l'a mentionné dans un rapport selon lequel il est nécessaire que le gouvernement fédéral exerce le contrôle sur les satellites canadiens de télécommunication.

J'ai entendu dire que les hauts fonctionnaires et les employés de la Société ont accompli un travail remarquable en gérant les affaires de la Société dans l'intérêt des Canadiens. Certes, ce que nous avons vu à Vandenburg le confirme et nous sommes fiers du rôle que jouent les Canadiens en matière de satellites. Nul doute que leur travail a placé le Canada à l'avant-garde des pays qui ont mis au point des satellites de télécommunication. Nos experts ont bien coopéré avec ceux de la NASA aux États-Unis, ce qui est de bon augure pour l'avenir des relations canado-américaines dans ce domaine.

Comme le député de Selkirk (M. Schreyer), l'a souligné, il faut créer au plus tôt un ministère des Communications. Avant que nous ayons le temps de nous retourner, nous serons en 1971. Il ne faut pas perdre le temps qui pourrait être utilisé à bonnes fins. D'autres pays mettent au point des satellites de télécommunication et si le Canada veut demeurer en tête de peloton, il faut hâter l'établissement du nouveau ministère.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois rappeler aux députés que si le ministre parle maintenant, il terminera le débat.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés d'aborder le bill avec une attitude positive et un esprit de collaboration. Je veux rassurer les vis-à-vis et leur indiquer que, comme eux, j'aimerais que notre futur satellite soit mis au point et, si possible, fabriqué au Canada.

Des députés ont fait diverses remarques qu'on peut ramener à un point. J'imagine qu'il sera étudié au comité, mais je crois devoir l'expliquer dès maintenant. J'admets que nous devrions reculer les limites plutôt irréalistes qu'impose maintenant la loi aux administrateurs de la Société et que les porter à \$200,000 ou \$500,000 serait une amélioration appréciable. C'est indiscutable. Mais j'insiste sur le fait que le changement n'élimine pas l'éventualité de saisir la Chambre de projets de modification si les circonstances futures l'exigeaient. N'oublions pas que nous avons à tenir compte de deux règlements statutaires, l'un régissant les contrats du gouvernement, l'autre, ses finances. Si nous reculons les limites de ses pouvoirs, comme on l'a proposé, la Société canadienne des télécommunications transmarines se trouvera soustraite au contrôle financier prescrit par la loi sur l'administration financière à l'égard de tous les ministères et organismes de l'État. On peut remarquer aussi que la Société figure dans la liste des ministères et organismes de l'État auxquels cette loi doit s'appliquer. Par conséquent, il y aurait en l'occurrence contradiction dans les lois, et donc disparité.

L'article 22 des règlements régissant les contrats du gouvernement prévoit que le gouverneur en conseil peut, de temps à autre, sur la recommandation du Conseil du Trésor, fixer les limites des genres d'affaires susceptibles d'être conclues sans être approuvées. Je crois devoir donner lecture de l'article en question, qui est conçu en ces termes:

22. Nonobstant les dispositions des présents règlements, le Conseil du Trésor peut, à l'égard d'une autorité contractante, après lui en avoir donné avis, hausser ou abaisser un montant ou des montants indiqués aux Parties I, II, III et IV.